

Cahier d'acteur N° 12

DÉBAT PUBLIC CENTRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS D'IVRY/PARIS XIII

CPCU

Compagnie Parisienne
de Chauffage Urbain



Le projet d'Ivry/Paris XIII
au soutien de l'**indépendance
énergétique** du territoire



■ La production de chaleur par CPCU

Les moyens de production de la CPCU en Île-de-France sont répartis sur 6 sites selon le détail et les puissances ci-après :

- deux unités de cogénération de Saint-Ouen et de Vitry-sur-Seine fonctionnant au gaz (128 MW électriques et 280 MW de chaleur livrée au réseau),
- la chaufferie charbon de Saint-Ouen (450MW),
- la chaufferie gaz de Saint-Ouen (225 MW),
- six chaufferies au fioul (TTBTS) :
Bercy (500 MW), Ivry-sur-Seine (350 MW), Vaugirard (420 MW), Grenelle (500 MW), La Villette (140 MW) et Le Kremlin-Bicêtre (30 MW).

QUI EST CPCU ?

La Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU) produit de la chaleur et la distribue par un réseau long de 440 km. Desservant notamment 45 % des bâtiments municipaux, 37 % des logements sociaux et la quasi totalité des grands centres de santé parisiens, le réseau de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain occupe une position majeure dans le paysage énergétique et environnemental de Paris.

Le système irrigue totalement ou partiellement des communes proches de Paris et en particulier : Ivry, Choisy-le-Roi, Vitry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, Boulogne-Billancourt, Clichy, Saint-Ouen.

Avec une production annuelle d'environ 5 000 GWh/an, le réseau satisfait les besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire de l'équivalent de 460 000 logements.

520 personnes travaillent à la CPCU.

dans le cadre
du **débat public**
Centre de traitement
des déchets ménagers
d'Ivry/Paris XIII



■ La production de vapeur par le SYCTOM

Aujourd'hui, les déchets ménagers du SYCTOM sont la première source d'énergie utilisée par la CPCU.

Les trois usines de valorisation énergétique des déchets ménagers du SYCTOM, comme celles qui les ont précédées, sont depuis leur origine connectées au réseau CPCU : « ISSEANNE », à Issy-les-Moulineaux fournit 105 MW, Ivry-sur-Seine 155 MW et Saint-Ouen 150 MW.

Grâce au réseau CPCU et aux installations du SYCTOM, l'agglomération parisienne se chauffe en grande partie avec les déchets produits par cette même agglomération. Les déchets de sept familles en chauffent une, contribuant tout à la fois à l'économie des ressources, à la réduction des impacts environnementaux et à l'indépendance énergétique du cœur de l'agglomération.

Le SYCTOM et CPCU ont conclu un contrat de partenariat pour la fourniture de vapeur par les trois usines, qui rend prioritaire la valorisation de la vapeur provenant des usines d'incinération du SYCTOM vis-à-vis des énergies fossiles utilisées par les centrales CPCU.

La quantité de vapeur livrée par les UIOM a été ou peut être affectée :

- en 2005, par les travaux d'amélioration du traitement des rejets gazeux (nouvelle réglementation européenne),
- depuis 2005, par une baisse de disponibilité des sites imputable aux nouveaux équipements mis en place en 2005 (perte de 2 % à 5 %),
- entre 2006 et 2008, dans l'attente de la construction et de la mise au point (encore en cours) d'ISSEANE,
- entre 2009 et 2011, par des travaux sur l'unité Ivry-Paris XIII qui seront effectués afin d'assurer la continuité du service public de traitement des déchets.

En moyenne et hors évènement particulier affectant les UIOM, la contribution du SYCTOM à la production de CPCU est proche de 46 %.

Contribuer à l'aménagement durable de la ville

■ Les éco-quartiers

Parce que les réseaux de chaleur sont les seuls vecteurs de développement de certaines énergies renouvelables et de récupération (EnR&R), la CPCU accompagne les évolutions urbaines et les initiatives locales de lutte contre le changement climatique.

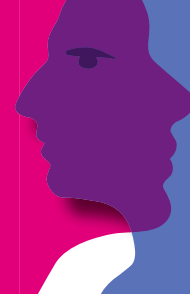
Dans son Plan Climat, la Ville de Paris, convaincue de l'intérêt environnemental du chauffage urbain, préconise le raccordement des immeubles au réseau de chaleur.

À titre d'exemple, la ZAC Claude Bernard (Paris XIX^{ème}), qui a par ailleurs été prévue dès l'origine en construction HQE, utilisera 70 % d'énergie renouvelable et de récupération (EnR&R) pour satisfaire ses besoins thermiques, grâce à l'appoint local d'une géothermie profonde (1 800 mètres).

■ Les économies d'énergies

Les bâtiments neufs et existants représentent près de 43 % de la consommation totale d'énergie en France et environ 25 % des émissions de gaz à effet de serre. Il est prioritaire que soient mises en place des mesures de réduction de la consommation énergétique des bâtiments.

CPCU aide ainsi ses clients à réduire leurs consommations d'énergie. Dans le cadre des certificats d'énergie (ou certificats blancs, instaurés par la Loi POPE du 13/07/2005), des opérations de réduction de consommation d'énergie de près de 10 % au bénéfice de différents clients ont été opérées. C'est une économie de près de 300 GWh « cumac » (cumulés et actualisés) qui est à clef.



Dans une plus large perspective, grâce aux efforts d'isolation thermique qui seront consentis sur le bâti existant, une baisse continue des consommations de chauffage des immeubles raccordés au réseau CPCU est attendue, et devrait permettre, sans nécessité de mettre en service de nouvelles centrales, de faire bénéficier à un nombre croissant de clients de l'énergie renouvelable et de récupération (EnR&R) qu'elle distribue.

C'est ainsi que pourront être atteints simultanément les objectifs de baisse de l'intensité énergétique de l'habitat parisien et le recours croissant aux EnR&R.

L'engagement pour les énergies alternatives

Depuis plusieurs années, CPCU s'est engagée dans une démarche visant à :

- l'amélioration constante des performances de ses sites de production et de l'efficacité énergétique de son réseau de distribution,
- la réduction de l'impact environnemental de ses activités (certification ISO 14001, réalisation d'un Bilan Carbone®),
- sa contribution à l'amélioration de la qualité de l'air en Île-de-France.

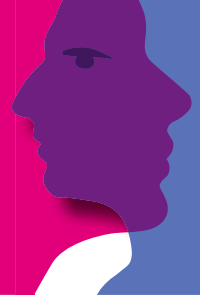
Cette démarche s'inscrit aussi plus largement dans les orientations retenues par le Grenelle de l'environnement qui ambitionne de passer de 9 % à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2020. Cette ambition étant une déclinaison de la directive européenne dite des « 3x20 », à savoir :

- réduction d'au moins 20 % des émissions de gaz à effet de serre,
- amélioration de 20 % de l'efficacité énergétique,
- 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique (portée à 23 % pour la France).

■ La diversification énergétique

Pour la CPCU, le principal défi réside dans le déploiement d'énergies alternatives aux énergies fossiles traditionnelles : nous prévoyons d'accroître la part d'énergies locales et renouvelables distribuées par CPCU et de franchir la barre des 50 % en 2014 puis tendre vers 60 % autour de 2020. Les principales initiatives en ce sens sont :

- La géothermie profonde (1 800 mètres) avec un premier forage en 2009 (Paris XIX^{ème}), qui sera suivi par deux ou trois autres projets, en particulier dans le XVI^{ème} arrondissement de Paris et à Ivry-sur-Seine. À moyen terme, cette énergie contribuera à plus de 2 % à l'énergie distribuée par CPCU. Ces opérations sont menées en partenariat avec la délégation régionale de l'ADEME ainsi que la Région Île-de-France.
- Une étude de mise en place d'un stockage saisonnier en sous-sol permettant de lisser la demande d'énergie, et donc de mieux valoriser les EnR&R. Ce projet de recherche prévoit de conserver la chaleur produite l'été en augmentant la température de la nappe géothermique profonde, de manière à la récupérer l'hiver pour alimenter le réseau de chauffage urbain. Il mobilise de nombreux acteurs (IFP, BRGM, Ecole des Mines, EIVP, Université de Marne la Vallée et CPCU).
- Un projet de nouvelle centrale thermique utilisant comme combustible de la biomasse forestière et des bois en fin de vie (bois déchet, bois de chantier, palettes usagées...) et fournissant à la fois de l'électricité et de la chaleur. Ce projet concourt actuellement à un appel d'offre de la Commission de la Régulation de l'Energie. Sa mise en service pourrait intervenir en 2013. Il augmenterait de 6 % à 7 % la part d'EnR&R fournie au réseau.
- La co-combustion de granulats de bois sur la centrale charbon de St Ouen. Celle-ci a été testée ponctuellement avec succès, la technologie de ces chaudières permettant d'y pratiquer la combustion combinée de différents combustibles solides. Les aménagements nécessaires à une utilisation industrielle sont en cours d'étude.



- La valorisation du biogaz issu de la méthanisation des ordures ménagères. L'interconnexion avec l'usine du SYCTOM en cours de construction à Romainville est à l'étude.

- L'utilisation de combustibles nouveaux dans des installations à construire, comme par exemple les boues de stations d'épurations. Le potentiel estimé est de 1 % du panier énergétique.

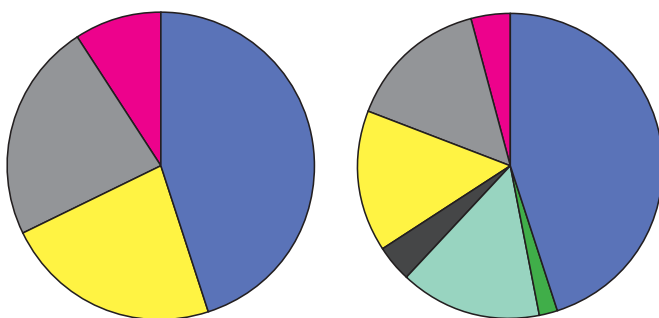
Cependant, l'apport de ces combustibles issus de la biomasse dans le panier énergétique ne pourra pas, à court ou moyen terme, se substituer totalement aux énergies d'aujourd'hui en raison de leurs coûts et d'une structuration insuffisante des filières sylvicoles et agricoles.

L'apport énergétique des UIOM du SYCTOM reste donc un élément central et indispensable pour pérenniser le modèle du chauffage urbain, et tendre vers l'objectif de 60 % d'EnR&R pour le réseau de chaleur parisien.

Aux stades actuel et prévisible, des besoins énergétiques du territoire, du potentiel de développement des filières alternatives (géothermie, bois...) et des économies d'énergie qui seront réalisées sur les immeubles, il est indispensable que la valorisation des déchets ménagers non recyclables sous forme de matière soit réalisée sous forme thermique et contribue via les installations du SYCTOM à fournir de l'énergie au réseau CPCU. Aussi, la CPCU soutient le projet que le SYCTOM a sur Ivry/Paris XIII. Ce projet, comme le permet déjà l'usine actuelle, évitera l'utilisation et le déplacement des combustibles fossiles nécessaires au chauffage d'environ 100 000 équivalents logements.

Actuel

Futur



■ Valorisation OM

■ Gaz et cogénération

■ Biogaz

■ Charbon

■ Biomasse

■ Fioul TTBTs

■ Géothermie

CPCU

185 rue de Bercy - 75012 Paris

01 44 68 68 68

www.cpcu.fr